

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 03 juin 2026
relative à un bien sis à SAMBREVILLE (Moignelée) :

- Une maison d'habitation unifamiliale, rue Trieu Malonne 9 cadastré section A n° 561SP0000 ;
- Une ferme, rue Trieu Malonne 11 cadastré section A n° 561TP0000 ;
- Un jardin, rue Emile Vandervelde cadastré section A n°543YP0000 ;
- Un verger H.T. en lieu-dit « Courty Denis » cadastré section A n°546CP0000 ;
- Une pâture en lieu-dit « Terre Domothee » cadastré section A numéro 559AP0000 ;
- Une pâture en lieu-dit « Terre Domothee » cadastré section A numéro 560P0000 ;
- Un jardin en lieu-dit « Terre du Try » cadastré section A numéro 561LP0000 ;
- Une pâture en lieu-dit « Terre du Try » cadastré section A numéro 561P0000 ;
- Un bâtiment rural, Rue Trieu Malonne 11+ cadastré section A numéro 562CP0000 ;
- Une pâture en lieu-dit « Terre du Try » cadastré section A numéro 562DP0000 ;
- Une pâture en lieu-dit « Le Long Bonsier » cadastré section A numéro 563GP0000 ;
- Une pâture en lieu-dit « Long Bonnier » cadastré section A numéro 564BP0000 ;

Et appartenant

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

- Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local ——— approuvé par ——— du ——— et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le 1^{er} janvier 1977 :

- N° 1989/0024 délivré pour la construction d'un hall de stockage agricole en date du 02/05/1989 à Monsieur



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071.260.200
secreariat@commune.sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~portant sur la création de lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

Le bien a fait l'objet d'une déclaration de classe II délivrée pour l'exploitation d'un hall de pommes de terre en date du 06/07/2001 à Monsieur

et arrivé à échéance en 2021

A SAMBREVILLE, le 11 juin 2026.

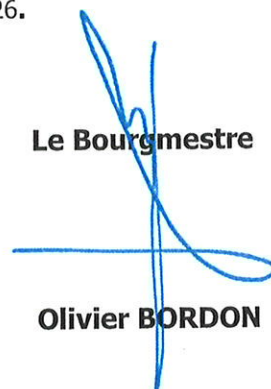
PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général


Xavier GOBBO



Le Bourgmestre


Olivier BORDON



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071.260.200
secretariat@commune.sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795

Sambreville, le 11 juin 2026

Cadre de Vie et
Habitat/Urbanisme

Chef de bureau :
M. BOTHY C.

Agent traitant :
Mme RENNA S.

☎ 071/260.225

cadredeviehabitat
@commune.
sambreville.be

LP & Co
Notaires associés
Rue du Pont à Biesmes 1

5060 AUVELAIS

Vos références

24-00-0306/006-ASC

Nos références

SU/CB/SR/2026/0212

Annexes

Date et références à rappeler svp

Objet : SAMBREVILLE (Moignelée) Trieu de Malonne 9 et 11
bien cad. Voir ann49
Appartenant

Maître,

Suite à votre demande réceptionnée le 03 juin 2026 il semble apparaître, après repérage et indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

➤ **PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : ZONE D'HABITAT**

- | | |
|--|-----|
| ➤ Plan d'expropriation | NON |
| ➤ Plan d'alignement | NON |
| ➤ Liste de sauvegarde | NON |
| ➤ Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites | NON |
| ➤ Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965 | NON |
| ➤ Arrêté d'insalubrité | NON |
| ➤ Charges d'urbanisme imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir | NON |
| ➤ Zone ou périmètre soumis au droit de préemption | NON |
| ➤ Taxes locales spécifiques | NON |
| ➤ Périmètre d'un site classé SEVESO | NON |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e du, approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES | NON |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre ville d'AUVELAIS | NON |
| ➤ Présence potentielle de puits de mines | NON |
| ➤ Autres renseignements : néant | OUI |

Nous vous prions d'agréer, Maître l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général

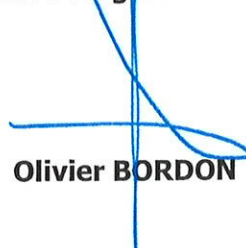


Xavier Gobbo

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre



Olivier BORDON



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071.260.200
secretariat@commune.sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795